

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-06-305 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-306 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.R-2.2), selon lesquelles le trésorier doit chaque année déposer au conseil municipal un rapport de ses activités en lien avec le chapitre XIII de cette loi (financement politique) et le transmettre au Directeur général des élections du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE CE Conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2019, lequel sera transmis au Directeur général des élections du Québec.

2020-06-307 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE. CONTENEURS.

- Je, Louis Cimon, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de prohiber l'utilisation de conteneur, citerne, roulotte et autre réceptacle à titre de bâtiment sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Louis Cimon, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-06-308 ADOPTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE. CONTENEURS.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de prohiber l'utilisation de conteneur, citerne, roulotte et autre réceptacle à titre de bâtiment;
- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-309 ABOLITION. POSTE SECRÉTAIRE - RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil abolisse le poste de secrétaire - Ressources humaines, Communications et Technologies de l'information.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-310 MINISTÈRE DES TRANSPORTS. FEUX DE CIRCULATION. BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT la circulation abondante sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le boulevard Saint-Jean-Baptiste est de compétence provinciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il mandate ses préposés afin d'exercer un meilleur contrôle de la signalisation pendant les heures de pointe sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- QUE ce Conseil réitère ses demandes au ministère des Transports du Québec concernant le virage à gauche protégé à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Côté (résolution 2019-10-516), concernant l'installation de feux clignotants pour piétons sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à l'intersection des rues des Érables et William et concernant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Marleau et de la rue de l'église (résolution 2019-04-150).

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-311 EMBAUCHE. DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur adjoint du Service de police de la Ville de Mercier depuis le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe durant la période du 18 février au 8 mars 2020 et du 13 au 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT que 17 curriculums ont été reçus de l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Sébastien Fournier à titre de directeur adjoint du Service de police de la Ville de Mercier;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Fournier soit le 22 juin 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E2, échelon 12;
- QUE la nomination soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires et des références.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-312 RETRAIT. OMH ROUSSILLON EST.

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Mercier a été constitué à la demande de la Ville en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8), le 5 novembre 1981, au terme de la délivrance de lettres patentes par le lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT la délivrance par le lieutenant-gouverneur du Québec, le 9 novembre 2017, de lettres patentes assurant la création de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est;

CONSIDÉRANT que cet organisme succède aux offices municipaux d'habitation des municipalités de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier;

CONSIDÉRANT que les normes édictant le fonctionnement de ce regroupement veulent que les nouveaux usagés ne puissent opter pour un logement dans la Ville de leur choix puisqu'ils se voient attribuer la première place disponible;

CONSIDÉRANT que cette situation a pour conséquence d'éloigner les nouveaux usagés de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT les représentations de plusieurs citoyens de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil demande à la Société d'habitation du Québec le retrait de la Ville de Mercier de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est;
- QUE ce Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de regrouper l'Office municipal d'habitation de Mercier à l'Office municipal d'habitation de Châteauguay;
- QUE ce Conseil informe la Société d'habitation du Québec que la Ville de Mercier a déjà reçu l'appui du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Châteauguay dans ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 09.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 11.

2020-06-313 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité